

Bonjour,

Les travaux des bords de Loire arrivent dans leur dernière phase. Il reste la partie éclairage public qui devrait intervenir courant juin. Un des objectifs de ces aménagements était de redonner son caractère de « promenade » aux bords de Loire. Ainsi tous les bords de Loire et les rues y menant deviendront bientôt « **zone partagée** », limitée à 20 km/h pour les véhicules à moteur. **La priorité est donnée aux usagers vulnérables**. Les piétons sont donc prioritaires sur les cyclistes, eux-mêmes prioritaires sur les automobilistes.

Afin de limiter les nuisances et améliorer la sécurité au carrefour du pont, la **rue du Passeur** passera en sens unique descendant, impliquant le changement de sens **rue de la Plage** qui passera en sens unique remontant avec la mise en place d'un feu supplémentaire. De même il ne sera plus possible de remonter jusqu'à la Mairie.

En complément, le **stationnement** est revu avec la limitation des places côté Loire par l'implantation de piquets. Des places sont créées côté maisons et sur **2 parkings** rue de la Plage et face à la boulangerie. Le **parking avant le camping** devrait être peu à peu plus utilisé et si possible agrandi. Au final, le nombre de places est équivalent mais nous gardons la possibilité d'ouvrir des espaces en bord de Loire les jours de marché et sur les périodes de forte affluence grâce à des piquets amovibles.

Ce nouveau plan de circulation sera en test cette saison à **partir de début mai**. Nous en ferons le bilan fin 2022.

Comptant sur votre compréhension et votre coopération pour plus de sécurité.

Baptiste Marseault  
Maire de Chaumont-sur-Loire

